

Maisons-Alfort, le 22/02/2017

Conclusions de l'évaluation*
relatives à une demande d'autorisation de mise sur le marché
pour le produit biocide K-OTHRINE WG 250
à base de deltaméthrine,
de la société BAYER S.A.S.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le produit K-OTHRINE WG 250 de la société BAYER S.A.S. dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide K-OTHRINE WG 250 est un type de produit 18¹ destiné au traitement insecticide des insectes volants et rampants, à base de 25,0 % de deltaméthrine² pure, est utilisé à l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, des entrepôts, etc...). Le produit est appliqué par pulvérisation par des utilisateurs professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par la Suède, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Le produit K-OTHRINE WG 250 a été évalué par la Suède. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décisions dans chaque pays.

* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 24 Janvier 2017. La classification du produit a été modifiée dans le RCP en annexe.

¹ TP18 : Insecticides

² DIRECTIVE 2011/81/UE DE LA COMMISSION du 20 septembre 2011 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de la deltaméthrine en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités suédoises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques du produit K-OTHRINE WG 250 ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit K-OTHRINE WG 250 est efficace contre les insectes rampants dont les blattes adultes (*Blattidae*), contre les mouches domestiques adultes (*Musca domestica*) et contre les punaises de lits (*Cimex lectularius*) lorsqu'il est appliqué par traitement des surfaces, aux concentrations d'emploi revendiquées.

L'efficacité du produit K-OTHRINE WG 250 n'est pas démontrée sur les insectes cibles suivants :

- Les fourmis des jardins (*Lasius niger*) : en raison d'un nombre trop faible de fourmis testées dans les essais de laboratoire et en l'absence d'essai de semi terrain, les données soumises ne sont pas en accord avec les recommandations du TNsG PT18 on product evaluation (2012).
- Les puces (*Ctenocephalides felis*) : en raison de biais méthodologiques dans les essais de laboratoires (absence de témoin et mode d'application inadapté). De plus aucun essai de semi terrain n'a été soumis pour cette cible, ce qui n'est pas en accord avec les recommandations du TNsG PT18 on product evaluation (2012).
- Les antrènes car aucun essai d'efficacité n'a été soumis sur cette espèce.
- Les ravageurs des denrées stockées, en raison de biais méthodologiques dans les essais de laboratoires (absence de témoin). De plus aucun essai de semi terrain n'a été soumis pour cette cible, ce qui n'est pas en accord avec les recommandations du TNsG PT18 on product evaluation (2012).
- Les araignées en raison de l'absence d'identification de l'espèce testée ;
- Les moustiques, car seuls des essais de laboratoire ont été soumis or, selon le TNsG PT18 on product evaluation (2012), des essais de semi-terrain auraient dû être soumis.

RESISTANCE

La deltaméthrine est un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes. Les produits à base de deltaméthrine sont largement utilisés dans des domaines très divers : médecine vétérinaire, protection des plantes, usages biocides intérieur et extérieur, et contre de nombreux arthropodes. Des phénomènes de résistance à la deltaméthrine sont déjà rapportés dans la littérature avec de nombreux insectes, notamment la mouche domestique (*M. domestica*)⁵, la mouche des étables (*Stomoxys calcitrans*)⁶, les moustiques du genre *Culex*⁷.

Aucun phénomène de résistance n'a été mis en évidence parmi les populations de fourmis.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ Nannan L, Xin Y. *Insecticide resistance and cross-resistance in the house fly (Diptera: Muscidae)*. J. Econ. Entomol. 93(4):1269-1275 (2000).

⁶ Salem A, Bouhsira E, Liénard E, Bousquet Melou A, Jacquiet P, Franc M. *Susceptibility of two European strains of Stomoxys calcitrans (L.) to Cypermethrin, Deltamethrin, Fenvalerate, λ-cyhalothrin, Permethrin and Phoxim*. Intern J Appl Res Vet Med. Vol. 10, N° 3, 2012.

⁷ Tahir HM, Butt A, Khan SY. *Response of Culex quinquefasciatus to deltamethrin in Lahore district*. Journal of Parasitology and Vector Biology Vol. 1 (3) pp. 019-024, October, 2009

Enfin, concernant les blattes, des populations résistantes aux pyréthrinoïdes et à la deltaméthrine ont été identifiées en Europe^{8,9,10}.

En conclusion, des phénomènes de résistance à la deltaméthrine chez certains insectes revendiqués en tant que cibles ont été clairement décrits. Un plan de gestion de la résistance, incluant des surveillances sur le terrain doit être envisagé afin de préserver l'efficacité de la deltaméthrine.

Il conviendra donc de recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations des espèces cibles dans des zones clés (au moins une enquête par an dans les zones qui présentent un risque d'apparition de résistance ou dans lesquelles des baisses d'efficacité sont observées), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit K-OTHRINE WG 250 pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL¹¹ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit K-OTHRINE WG 250, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'est pas pertinente. Le risque via l'alimentation est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments terrestre, aquatique, sédimentaire ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation du produit K-OTHRINE WG 250, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées dans les eaux souterraines de la substance active, liées à l'utilisation du produit K-OTHRINE WG 250, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit K-OTHRINE WG 250 est indiquée dans le tableau suivant usage par usage et sous réserve, pour les usages conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

⁸ .Susceptibility of cockroaches *Blattella germanica* L. collected from hospitals to selected pyrethroid and carbamate insecticides. Gliniewicz A, Krzemińska A, Sawicka B., Rocz Panstw Zakl Hig. 1996;47(3):333-41. Polish.

⁹ The appearance of insecticide resistance in *Blattella germanica* in the German Democratic Republic [German]. Klunker R., Angew Parasitol. 1990 May; 31(2):79-93.

¹⁰Karl-Martin Vagn Jensen, Danish Pest Infestation Laboratory, *Proceedings of the First International Conference on Urban Pests*. K.B. Wildey and W.H.Robinson (editors). 1993.

¹¹AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions Anses
Insectes rampants : Fourmis des jardins, puces, anthrènes, ravageurs des denrées stockées, araignées Stade adulte	5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels - Infestations répétées Utilisation à l'intérieur des bâtiments Hygiène publique	Non conforme : efficacité non démontrée
Insectes rampants (<i>B. germanica</i> , <i>P. americana</i>) Stade adulte	5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels - Infestations répétées Utilisation à l'intérieur des bâtiments (en application ciblée dans les fissures et crevasses) Hygiène publique	Conforme
Insectes rampants : Fourmis des jardins, puces, anthrènes, ravageurs des denrées stockées, araignées Stade adulte	2,5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels - Infestations localisées Utilisation à l'intérieur des bâtiments Hygiène publique	Non conforme : efficacité non démontrée
Insectes rampants (<i>B. germanica</i> , <i>P. Americana</i>) Stade adulte	2,5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels - Infestations localisées Utilisation à l'intérieur des bâtiments (en application ciblée dans les fissures et crevasses) Hygiène publique	Conforme
Punaises de lit (<i>C. lactularius</i>) Stade adulte	10 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels Utilisation à l'intérieur des bâtiments (en application ciblée sur les cadres de lit, sommiers et matelas) Hygiène publique	Conforme
Moustiques (<i>Aedes spp</i> , <i>Culex spp</i>) Stade adulte	Surfaces poreuses : 2,5 g de produit à diluer pour une solution de 10 L/100 m ² Surfaces non poreuses : 2,5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels Utilisation à l'intérieur des bâtiments Hygiène publique	Non conforme : efficacité non démontrée
Mouches (<i>M. domestica</i>) Stade adulte	5 g de produit à diluer pour une solution de 5 L/100 m ²	Professionnels Utilisation à l'intérieur des bâtiments Hygiène publique	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	K-OTHRINE WG 250
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Bayer S.A.S., Bayer CropScience, Environmental Science Division
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Numéro de demande	BC-LX012421-27	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Bayer S.A.S., Bayer CropScience, Environmental Science Division
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S., Bayer CropScience 1 avenue Edouard Herriot - Limas – BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France SBM Formulation ZI Avenue Jean Foucault CS621 34500 Béziers France Bayer Cropscience AG Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Pvt. Ltd Plot No. 306/3 II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Deltamétrine	Deltaméthrine	Substance active	52918-63-5	258-256-6	25,0

2.2. Type de formulation

Granulés dispersibles

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1 Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë de catégorie 4 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H332 : Nocif par inhalation. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H332 : Nocif par inhalation. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient dans...
Note	

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des insectes rampants – infestations répétées – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants Blattes (<i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit: 5 g à diluer dans 5 L d'eau (12.5 mg a.s/m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD ¹² (1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Applications dans des zones non soumises au nettoyage : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations. • En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents. - Applications dans des zones soumises au nettoyage : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.1.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide

¹² PEHD : polyéthylène haute densité

dans les conditions de stockage normales

-

4.2 Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Contrôle des insectes rampants – infestations localisées – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes rampants Blattes (<i>Blattella germanica</i> , <i>Periplaneta americana</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 2,5 g à diluer dans 5 L d'eau (6.25 mg a.s/m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Applications dans des zones non soumises au nettoyage :

- Pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.
- En cas d'infestation, pulvériser les cadres de lit et les matelas ainsi que les fissures et crevasses dans les murs et sols adjacents.

- Applications dans des zones soumises au nettoyage :

- Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.2.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3 Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Contrôle des punaises de lit – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Punaises de lit (<i>Cimex lectularius</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 10 g à diluer dans 5 L d'eau (25 mg sa/m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Application ciblée sur les cadres de lit, sommiers et matelas.
- Pour obtenir une efficacité totale, le traitement doit être répété toutes les semaines pendant au moins 4 semaines. Les zones traitées ne doivent pas être nettoyées jusqu'à la fin du traitement.
- L'applicateur doit s'assurer que les informations sur la façon de nettoyer après le traitement sont fournies à la personne responsable du nettoyage.

4.3.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III de type 6 pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Afin de prévenir l'exposition des enfants, les zones traitées doivent être nettoyées à la fin du traitement.
- Les enfants ne peuvent accéder aux zones traitées qu'une fois le nettoyage réalisé.
- Le nettoyage des zones traitées ne doit être réalisé qu'avec des méthodes n'induisant pas de rejet vers les eaux usées. Si un nettoyage humide est nécessaire, des linges jetables humidifiés et avec un détergent « doux » peuvent être utilisés. Les linges ne doivent pas être rincés et doivent être éliminés dans les circuits de collecte appropriés.

4.3.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4 Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Réduction des mouches domestiques – professionnels – utilisation à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouches domestiques (<i>Musca domestica</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des bâtiments (maisons, blocs d'appartements, hôtels, restaurants, hôpitaux, industries agro-alimentaires, entrepôts, etc...).
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Quantité de produit 5 g à diluer dans 5 L d'eau (12,5 mg/m ²) Dose d'application : 5 L de produit dilué/100 m ² Efficacité résiduelle : 4 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (1 L) Sachet composite : PE/alu/papier ou PET/alu/papier (2,5 g)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Applications dans des zones non soumises au nettoyage
 - Identifier où les mouches se posent et pulvériser la surface.
- Applications dans des zones soumises au nettoyage
 - Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.4.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide

dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- S'assurer que le pulvérisateur est propre et sans résidus gras. Si nécessaire, nettoyer le pulvérisateur avec de l'eau et des détergents avant application et éliminer les eaux de lavage selon les réglementations locales.
- Comme la quantité résiduelle de produit pulvérisée sur les surfaces est réduite dans le cas des surfaces poreuses, il est recommandé de ne pas appliquer ce produit sur ce type de surface quand cela est possible.
- Ne pas nettoyer les surfaces traitées jusqu'à la fin du traitement pour maintenir l'efficacité résiduelle du produit.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population), notamment dans le cas où le traitement doit être prolongé.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Le public ne doit pas être présent dans les locaux pendant l'application.
- Le port de gants et d'une combinaison de protection est recommandé pendant la phase de mélange/chargement et l'utilisation du produit.
- L'opérateur doit nettoyer la dérive de pulvérisation et les éclaboussures hors de la zone de traitement par un essuyage humide ciblé avec des linges jetables et du détergent. Pour éviter les émissions vers l'environnement, les linges jetables doivent être jetés à la poubelle et ne doivent pas être lavés ni rincés.
- Appliquer uniquement dans des zones à l'abri des eaux de lavage et non susceptibles d'être mouillées.
- Ne pas appliquer dans les zones pouvant être régulièrement nettoyées excepté lors des traitements des fissures et crevasses réalisés avec un appareil permettant une pulvérisation sur une zone de 0,1 m.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux ou la literie.
- Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou autres matériaux qui entrent en contact direct avec les occupants du lit.
- Ne pas utiliser pour traiter les matelas des lits où dorment les bébés.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Retirer les aliments non emballés.
- Couvrir les réservoirs de stockage de l'eau, les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles de cuisine avec des protections imperméables avant le traitement.
- Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
- Ne pas dépasser 11 applications par an.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Instructions de premiers soins :

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; appeler immédiatement le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, les eaux de rinçages du matériel, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ou les eaux de rinçages du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 3 ans
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

- Recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an dans les zones qui présentent un risque d'apparition de résistance ou dans lesquelles des baisses d'efficacité sont observées), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.